

Plaines HIVER

Modalités pratiques en fin de section

Les plaines de vacances accueillent vos enfants du lundi au vendredi, pendant les congés scolaires de deux semaines ou plus (vacances d'HIVER, de PRINTEMPS et d'ETE).

Organisées dans les établissements scolaires de la Ville de Bruxelles, elles permettent à vos enfants de passer leurs vacances dans un cadre convivial en goûtant aux joies de la vie en collectivité. Autour d'un thème, les animateurs organisent des activités ludiques avec des petits groupes.

Les plaines de vacances valorisent l'amusement, la détente et la convivialité mais elles favorisent également l'autonomie, la responsabilité et la conscience de soi dès le plus jeune âge.

Afin de limiter vos déplacements, vous avez la possibilité de déposer vos enfants soit directement sur le lieu de la plaine, soit dans un "centre d'accueil". Ceux-ci accueillent vos enfants le matin (voir **horaires en page 23**) ; les enfants prennent alors le bus vers la plaine de vacances où sont organisées les activités pendant la journée. Lorsque les activités sont terminées, en fin d'après-midi, les enfants reprennent le bus en direction du "centre d'accueil".

☀️ Plaines

🏠 Centres d'accueil



Cet hiver dans les plaines



Thème : Voyage dans le futur !

Après de nombreuses années de travail acharné, notre équipe composée de brillants savants et savantes viennent de mettre au point une machine qui permet de voyager vers le futur ! Mais il reste encore à trouver de braves volontaires pour tenter le voyage !

Et si on clôturait cette année 2018 en nous projetant vers l'avenir ? Où serons-nous dans 100, 1000, 10.000 ans ? Qu'est-ce qui aura changé ? A quoi ressemblera le monde en 3018 ? Les voitures rouleront-elles seules ? Les robots seront-ils nos nouveaux voisins ? Pour répondre à ces questions, une seule solution : embarquer tous ensemble à travers le voyage spatio-temporel le plus mystérieux qui soit. Destination : le Futur !

Cet hiver, nous allons oser explorer ce qui n'est pas encore arrivé ! Pour cela, il nous faudra puiser dans notre imagination et créativité pour imaginer à quoi ressemblera le monde de demain et pourquoi pas, mettre en place des actions pour faire de l'avenir ce que nous voulons qu'il devienne !

Plaines HIVER

ATTENTION
INSCRIPTION
OBLIGATOIRE
AVANT LE
30 NOVEMBRE 2018

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier 2019

Attention : les plaines seront fermées les mardi 25 décembre 2018 et mardi 1er janvier 2019 (jours fériés)

Plaine « Neder I »

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ *Ecole Maternelle de Heembeek*
Rue François Vekemans, 38
1120 Bruxelles

Plaine « Neder II »

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ *Ecole primaire de Heembeek*
Rue des Trois Pertuis, 4
1120 Bruxelles

Centre d'accueil Neder I & II

Enfants de 3 à 6 ans & de 6 à 12 ans

- 🚌 *Harenheidschool*
Rue de Verdun, 381
1130 Bruxelles

Plaine "Tivoli"

Enfants de 3 à 12 ans

- ☀ *Ecole fondamentale du Tivoli*
Rue Claessens, 59
1020 Bruxelles

Plaine "Emile André"

Enfants de 3 à 12 ans

- ☀ *Ecole fondamentale Emile André*
Rue Haute, 107
1000 Bruxelles

Plaine "Jacqmain"

Enfants de 3 à 12 ans

- ☀ *Ecole fondamentale E. Jacqmain*
Rue Véronèse, 21
1000 Bruxelles

Plaine "Canal"

Enfants de 3 à 12 ans

- ☀ *Ecole fondamentale du Canal*
Rue du Canal, 53
1000 Bruxelles



Inscriptions

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Qui?

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisés en maternelle et en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- être domicilié sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;

OU

- fréquenter une école située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;

OU

- avoir un parent membre du personnel communal de la Ville de Bruxelles.

Comment s'inscrire ?

Inscription(s) obligatoire(s) pour tous les enfants
jusqu'au **30 novembre 2018** au plus tard

1. Complétez le bulletin d'inscription pour les plaines de vacances (en page centrale).
Faites-le nous parvenir pour le **vendredi 30 novembre 2018** au plus tard soit :

- par fax (02/274.21.20) ;
- par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles) ;
- par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be) ;
- ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles)
- **Nouveau:** inscription via notre formulaire en ligne sur www.jeunesseabruelles.be

Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 23 : "Comment annuler".

2. Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement (nous insistons pour le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés) ainsi que plus de précisions concernant le matériel à apporter. Dans ce courrier, vous trouverez également une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis le premier jour au responsable de plaine.

Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances. Tout traitement médical devra obligatoirement être accompagné d'une prescription médicale valable ainsi que de la posologie et de la durée du traitement.

Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires devront apporter leurs propres aliments de substitution.

MODALITÉS PRATIQUES PLAINES

Retrouvez également tous les documents, informations et modalités pratiques de nos activités sur notre site internet www.jeunessebruxelles.be!

Tarifs

Combien ?

Paiement après réception de la confirmation d'inscription par virement bancaire uniquement.

Tarif des plaines de vacances, exclusivement par semaine complète :

Semaine de 4 jours:

Tarif plein : 20€ ;

Tarif préférentiel* : 16€ ;

Tarif social* pour les familles bénéficiant du tarif social : **10€.**

***Le tarif préférentiel** est réservé aux enfants domiciliés sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou qui ont un parent membre du personnel communal

***Le tarif social** est octroyé sur demande préalable uniquement aux personnes domiciliées sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130).

Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année.

La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

La demande de tarif social doit être introduite par écrit accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que

- d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles

OU

- d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Cette demande doit être adressée à l'attention de Mme l'Échevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse, et de la Petite Enfance - Jeunesse à Bruxelles asbl - Secrétariat des activités de vacances - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.



Que comprend le tarif ?


Le tarif comprend : le repas chaud, le goûter, les activités et l'éventuel transport en bus assurant la liaison des centres d'accueil vers les plaines.

Ce tarif ne comprend pas les éventuelles excursions organisées ponctuellement pour lesquelles une participation supplémentaire de 2€ par enfant sera demandée.

Horaires*

* Plaines

Accueil directement sur le lieu de plaine :
Le matin : de 7h00 à 8h45
Le soir : de 16h30 à 18h00

 Centres d'accueil

Liaison en bus vers le lieu de plaine
Le matin : de 7h00 à 8h00
Le soir : de 17h00 à 18h00

*Pour une question d'organisation et, surtout, de sécurité, **ces horaires doivent être scrupuleusement respectés**. En cas de retard, l'accès à la plaine vous sera refusé.

De même, vous devez aller rechercher vos enfants à l'endroit où vous les avez déposés le matin. Il n'est pas possible de changer de centre d'accueil au cours de la journée.

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités.

Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables en cas de perte ou de vol.

Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.

Pour les enfants de maternelle (3 à 6 ans), prévoyez des vêtements de rechange.

Comment annuler ?

Si vous ne désirez pas maintenir l'inscription de votre enfant, il est impératif de le faire savoir par **écrit** au secrétariat des activités de vacances avant la date du **7 décembre 2018** (même si le paiement n'a pas encore été effectué).

Toute demande d'annulation réceptionnée par le secrétariat des activités de vacances après la date susmentionnée (et avant le premier jour d'activité) induit des **frais administratifs** à hauteur de 20% du montant total de l'inscription*.

A partir du premier jour d'activité, aucune annulation n'est acceptée (le montant total des frais d'inscription reste donc dû)*.

* *sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au secrétariat des activités de vacances.*